

G.11 LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS (NOMBRE DE PERSONNES) OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'Étude des crédits.

Aucun :

AUCUN

G.30 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013 :

- LES COÛTS RELIÉS AU TRAITEMENT ET RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS;
- LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES;
- LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REJETÉES;
- LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS;
- LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS;
- LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES HORS DÉLAI.

L'INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

- LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES; 128
- LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REJETÉES; 13
- LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS; 128
- LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS; 0
- LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES HORS DÉLAI. 0

G.34 TEL QUE PRÉVU DANS LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2012-2013 des ministères et organismes gouvernementaux.

Aucun

AUCUN

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES VISANT LES MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

JUSTICE

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

G35

GEL DE LA MASSE SALARIALE JUSQU'EN 2013-2014 (en milliers de dollars)				
Masse salariale visée par le gel (base : Budget de dépenses 2010-2011)		Cible d'effectif utilisé 2010-2011 (en ETC)		
Évaluation du SCT	Révision du MO	Évaluation du SCT	Révision du MO ¹	
11 157.2	11 557.2	167		

JUSTIFICATIONS DE LA RÉVISION DEMANDÉE DE LA MASSE SALARIALE				
Le ministère de la Justice demande que la masse salariale soit fixée à un montant équivalent à sa dépense 2009-2010 ajustée.				

RÉDUCTION DE 10 % DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE D'ICI 2013-2014 (en milliers de dollars)					
Dépenses visées par la réduction de 10 %		Cible de réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement visées par la réduction d'ici 2013-2014			
Évaluation du SCT (base : 2010-2011)	Révision du MO	2010-2011 minimum 4 % ²	2011-2012 7 %	2012-2013 9 %	2013-2014 10 %
2 488.6	1 771.0	1 771.0	1 771.0	1 771.0	1 771.0
- Réduction cumulative		70.8	124.0	159.4	177.1
- Dépenses non compressibles		317.6	317.6	317.6	317.6
- Dépenses après réduction		2 017.8	1 964.6	1 929.2	1 911.5

dont une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacements ³			
Dépenses totales 2009-2010	Dépenses visées par la réduction 2010-2011	Réduction de 25 % des dépenses visées	
374.9	57.3	14.3	

JUSTIFICATIONS DE LA RÉVISION DEMANDÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE			
--	--	--	--